

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

Présents : Mesdames Isabelle GARCIA-RIBET, Audrey LE GALES et Corinne DEJEAN,  
Messieurs : Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert  
GUILHEM, Roger GHIRARDO et Eric SOULA.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA, Marianne LAUZERAL et Alexia RON.

Messieurs Yoann CLAUDIN, Gérard ROUJAS et Sébastien DARAUD

Procuration : Monsieur Yoann CLAUDIN donne procuration à Mr Daniel GRYCZA

Secrétaire de séance : Madame Corinne DEJEAN,

-----  
*Ouverture de la séance à 20 h 30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19).*

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 05 octobre 2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 05 octobre 2020.

Il précise qu'il a été rajouté la décision modificative N°2 sur le budget communal demandée par Mme la Perceptrice (qui n'est juste qu'un « jeu d'écritures » n'impactant en rien l'approbation initiale du budget 2020).

Monsieur le Maire le soumet au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce compte rendu.

➤ **Spectacle de Noel – Accord devis :**

Monsieur le Maire propose d'offrir un spectacle de Noel aux élèves de l'école de Peyssies. La Mairie n'ayant pas versé cette année de subvention au Comité des Fêtes de Peyssies (toutes manifestations étant supprimées pour cause COVID-19), elle propose de financer en totalité le spectacle.

Après concertation avec les enseignantes, la compagnie ELEFANTO implantée sur la commune de Latrape a été choisie et a transmis à la Mairie un devis de 1.400 euros, rabaisé à 1 000 euros. €.

Ce spectacle, entrant dans le projet pédagogique du CP au CM2 avec numéros physiques, sujet sur la parité et médiation, se fera le jeudi 17 décembre 2020 après midi.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la Compagnie Elefanto daté du 27 octobre 2020 pour un montant de mille euros et le soumet au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- de retenir le devis de la Compagnie Elefanto daté du 27 octobre 2020 pour un montant de mille euros (TVA non applicable) ;
- donner toute autorisation et pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

*Remarque :*

Le repas de Noël devrait se tenir le vendredi 18 décembre 2020 à midi, suivi l'après-midi, sous réserve, d'une kermesse avec un mini marché de Noël dans la cour de l'école afin de récolter des fonds pour financer le projet de sortie scolaire.

➤ **Autorisation pour signer 5 conventions avec ENEDIS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'ENEDIS qui va engager des travaux d'enfouissement d'une ligne à moyenne tension qui traverse le village de Peyssies. Actuellement, elle passe à travers des champs, surplombe des habitations et traverse notamment le terrain de football.

Profitant de ces travaux, ENEDIS, va :

- revoir l'implantation des transformateurs et leurs capacités,
- effacer les lignes situées le long du chemin de la Vignasse, chemin de Courréges et celle qui alimente l'ancien transformateur de la Cave.

Pour cela, la ligne doit être enterrée sur le domaine public, aussi, est-il nécessaire de signer les 5 conventions avec ENEDIS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces conventions en son nom et le soumet au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, et prend la délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces 5 conventions avec ENEDIS.

➤ **Achat groupé d'un DEFIBRILLATEUR avec l'AMF31 :**

Le 1er janvier 2022, la commune aura l'obligation d'avoir un défibrillateur à disposition de la population.

Actuellement, seul l'EHPAD en dispose d'un, mais qui est difficile d'accès.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AMF31 propose un achat groupé ; il précise qu'il existe 3 sortes de défibrillateurs : interne, externe et ambulancier.

Monsieur le Maire propose l'appareil le plus généralement implanté, à savoir, le « défibrillateur externe ».

Le coût s'élèverait à :

Défibrillateur	915 € HT
Coffret	325 € HT
Mise en service	110 € HT
Maintenance	80 € HT

Soit un total de 1.430 € HT, soit environ 1.800 € TTC

Monsieur le Maire le soumet au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve et prend la délibération pour l'achat, via l'AMF31, d'un défibrillateur externe automatique qui sera installé dans un coffret (pour l'instant, l'emplacement n'est pas défini) pour un montant total de 1 430 euros HT.

➤ **Construction d'un colombarium :**

Monsieur Gérard SOUVERVILLE avait présenté lors de la séance du 5 octobre 2020, 2 devis :

Entreprise DENOI	8.000 € TTC
Entreprise MEDOUS	6.212 € TTC

Après avoir demandé des informations complémentaires auprès des entreprises concernées et négocié, il propose de retenir le devis de l'entreprise SAS G. MEDOUS et FILS pour un montant de 6 200 euros TTC (5 084 €) HT.

Pour rappel, le projet qui consiste à :

- construire 12 cases pouvant recevoir 4 urnes individuellement ; le matériau est du granit (2 couleurs);
- apposer un fronton portant l'inscription COLUMBARIUM;
- implanter un banc en granit.

Monsieur le Maire soumet donc cette proposition au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, et prend la délibération pour :

- retenir la SAS G. MEDOUS et FILS pour un montant total de cinq mille quatre-vingt-quatre euros (5 084 €) HT.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Remarque :*

Les membres de la Commission des Cimetières se proposent, de leur côté, de se renseigner sur le prix de la concession et la durée d'acquisition déjà en vigueur dans d'autres communes.

➤ **Choix de l'entreprise pour l'urbanisation de la route de Lafitte :**

Monsieur Marcel FABRIS annonce que 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres,

CANDIDATS	CRITERE PRIX – 50%			CRITERE TECHNIQUE – 50%			NOTE TOTALE – 100%	
	OFFRE INITIALE			OFFRE INITIALE			OFFRE INITIALE	
	OFFRE € HT BASE MARCHE	(01) /50	NOTE	POINTS /50	(02) /50	NOTE	(03)=(01)+(02) NOTE /100	CLASSEMENT /6
(1) CARO TP	164,531,25	43,57		43,75	43,75		87,32	3
(2) JEAN LEFEBRE MIDI- PYRENNES	154,994,32	46,25		43,75	43,75		90	2
(3) SPIE BATIGNOLLES MALET	212,483,80	33,74		33,75	33,75		67,49	5
(4) NAUDIN & FILS	143,367,00	50		32,5	32,5		82,5	4
(5) TRAVAUX PUBLICS SABOULARD	145,145,00	49,39		41,25	41,25		90,64	1
(6) TRAVAUX PUBLICS DE CARBONNE	176,141,00	40,56		17,5	17,5		58,06	6

Au regard des différents critères, 2 entreprises sortent du lot, par rapport au critère prix, mais l'entreprise SABOULARD se distingue niveau critère technicité, notamment par rapport à la qualité des matériaux utilisés.

Monsieur Marcel FABRIS propose de retenir le Groupe SABOULARD qui a obtenu la meilleure note au regard des critères de sélections. Le montant des travaux est :

- pour la tranche ferme de 130 927 euros HT,
- pour la tranche optionnelle de 14 218 euros HT.

Il est confirmé par Monsieur le Maire que dans le prix du marché, l'installation de 2 gendarmes évoquée dans une séance précédente est incluse. Les riverains seront tenus informés.

Monsieur le Maire soumet donc au vote le choix de cette entreprise :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, et prend délibération pour :

- retenir le Groupe SABOULARD pour mener les travaux de création d'une liaison piétonnière et d'aménagements de sécurité sur la RD49 au prix :
  - pour la tranche ferme de 130 627 euros HT,
  - pour la tranche optionnelle de 14 218 euros HT.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

Les autres entreprises seront informées du rejet de leur proposition et auront 2 semaines pour contester la décision du Conseil Municipal.

Au mieux, les travaux devraient en janvier 2021, et durer environ 6 mois.

➤ **Situation du SIECT :**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch (SIECT) fondé en 1951 comprend 54 communes, dont Peyssies qui y a adhéré en 1962. Son nouveau Président est Paul-Marie BLANC, Maire de Bérat. Le SIECT a les compétences : fourniture en eau potable et le contrôle des assainissements individuels.

Le Muretain Aglo (Communauté d'Agglomération du Muretain) a décidé de reprendre cette compétence pour certaines des 54 communes proches de MURET et qui représenteraient environ 45 % du SIECT. Le problème est qu'il y a 57 agents territoriaux employés par le SIECT dont les charges seraient alors supportées par les 55% des communes restantes et il en serait de même pour les remboursements des investissements réalisés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour soutenir notre syndicat afin de maintenir les 54 communes en son sein en en référant à Monsieur le Préfet :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, et prend la délibération. Toutefois, le Conseil Municipal émet des réserves en demandant que le SIECT se remette en question sur certains points négatifs à son actif. Le Conseil Municipal s'engage à rester vigilant sur la tarification de l'eau au sein de la commune.

➤ **Point d'avancement de la Nouvelle Ecole :**

Suite à l'obtention du permis de construire, une réunion a eu lieu le 6 octobre 2020 avec l'AMO, le PETR et des membres de la Commission Nouvelle Ecole,

L'établissement scolaire sera chauffé à l'aide d'une pompe à chaleur.

La cuisine ne sera pas un lieu de préparation des repas, mais un lieu de réception de plats déjà cuisinés, de stockage, prévu pour réchauffer les plats. La Commission Nouvelle Ecole va devoir se pencher plus en avant sur les plans de cette future cuisine, afin de savoir déterminer définitivement les points d'arrivée d'eau, les emplacements des prises électriques, etc.

Concernant la voirie, il va falloir établir les circuits de bus, prendre en compte les déplacements doux et les circuits des véhicules. Les plantations, quant à elles, seront prises en charge par la Mairie.

La gestion et les contrôles des accès seront définis par la Mairie.

D'ici le jeudi 5 novembre 2020, l'architecte transmettra tous les appels d'offre par corps de métier. La commune en assurera la diffusion sur la plate-forme.

Les offres devront être revenues d'ici 4 semaines afin de pouvoir être analysées et que les ordres de service soient passés en janvier 2021.

➤ **Point d'avancement du Site de la Cave :**

Notre projet a été retenu par l'AMI dans le cadre de la revitalisation des « friches industrielles ».

La réhabilitation de la Cave est un projet de Territoire, aussi il doit être porté par la Communauté des Communes du Volvestre; le coût de la réhabilitation serait d'environ 3 millions d'euros et consisterait à en faire un espace culturel, un espace « tiers-lieux » ; un lieu de formation, une salle pour les Peyssiessois (bibliothèque, médiathèque,.. lieu associatif).

Une étude de réhabilitation et financière doit être menée par la CAUE ; si le projet est réaliste, la Communauté de Communes deviendrait propriétaire de la Cave et proposera à la Mairie de Peyssies de lui racheter le bâtiment ROCA.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche dans la mesure où les élus pourront émettre un avis sur les solutions retenues.

➤ **Point avancement du local Associatif transformable en local Commercial :**

Le budget devrait être de l'ordre de 412 678 euros TTC dont il resterait environ 250 000 euros à financer par un emprunt. En prenant un emprunt sur 30 ans, le coût annuel du remboursement devrait avoisiner les 8.368 €. En demandant un loyer de 750 € par mois, cela couvrirait les frais.

On devrait obtenir le permis de construire vers le mois de juin 2021. Ensuite, les appels d'offre seront lancés. Les travaux pourraient ainsi débuter dans le courant du dernier semestre 2021 dans la mesure où Madame Florence MASSIP émet un avis favorable aux conditions qui lui sont faites.

➤ **Questions diverses :**

- Rentrée scolaire 2020/2021 : le protocole est le même que celui mis en place juste avant les vacances d'été avec en plus le port du masque pour tous les élèves de primaire. Il faut également prendre en compte un temps de nettoyage supplémentaire.
- Transport scolaire : sachant qu'il existe un arrêt au niveau du 15, route de Carbonne, il a été proposé à la Régie des Transports de Carbonne un deuxième arrêt pour les élèves du Collège au niveau de l'intersection du chemin de Baudéan avec la route de Carbonne. Ainsi, les élèves auront moins de chemin à faire sur le bord de la route.
- Sur le tronçon compris entre le chemin de Nougaret et la sortie de la Commune, route de Longages, l'éclairage public est défaillant avec notamment des zones mal éclairées. Un courrier va être adressé au SDEG pour qu'une étude de modernisation soit menée.
- N'ayant pu célébrer la commémoration du 8 mai 2020, ni celle lors de la fête du village, pour cause de COVID-19, il a été convenu avec les membres présents du Conseil Municipal qu'une gerbe serait déposée au Monument aux Morts le mercredi 11 novembre 2020 à 11h00.

Il n'a pas été arrêté de date pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, car Monsieur le Maire préfère attendre d'avoir la date d'ouverture des offres pour le projet de la Nouvelle Ecole. Les élus seront tenus informés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.*

-----